

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS**
Extrait n° 24-04-09

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 25 MARS 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	5	(c)
Soit un total de votants potentiels de	37	(a+b+c)

Objet
AFFECTATION RESULTAT 2023-
BUDGET GENERAL

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :D MULDER (BASLIEUX) - P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCEY)- GEORGE D(DONCOURT)- J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)- FOULON N(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)— AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- A SIROT (SAINT JEAN LES LONGUYON)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS Le ROND)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) - E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): COLMEY ROUYER G- TELLANCOURT SEBAA D-

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à PIEDFER D (LONGUYON)- G PAQUIN à C PERCHERON (LONGUYON)- P HIBLOT à JP JACQUE (LONGUYON)- C LECOINTRE à J SAILLET (LONGUYON) - M FAIETA à J MOINEAUX (PIERREPONT)-

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 29/03/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 12 mars 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.



Il appartiendra au conseil d'autoriser le Président à procéder à l'affectation des résultats 2023

- un excédent de fonctionnement de :	1 149 669,56
- un excédent reporté de :	1 316 904,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 466 574,20
- un excédent d'investissement de :	332 089,62
- un déficit des restes à réaliser de :	1 110 586,66
Soit un besoin de financement de :	778 497,04
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	2 466 574,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	778 497,04
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 688 077,16
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	332 089,62

Le Conseil Communautaire,
Après avoir délibéré

A l'unanimité

**DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 COMME CI
DESSUS**

Le Président



Fait à LONGUYON le 29/03/2024

Jean-Pierre JACQUE